

# Le P'tit LOISYTAIS



Bulletin municipal n°49 juin 2019

## LOISY : le RPI fait son cirque !

À l'initiative de l'équipe pédagogique des communes du RPI, le cirque Versace international s'est installé une semaine sur la commune de Loisy. Le chapiteau de 251 M2 d'une capacité de 300 personnes a été monté et démonté par une quinzaine de parents bénévoles aidés des propriétaires, Versace et Caroline. Les enfants du RPI sont venus à tour de rôle durant cette semaine pour découvrir et pratiquer l'art du cirque. Tous ont été très intéressés et investis dans cette aventure. À la fin de cette semaine très enrichissante, ils ont présenté devant leurs parents un spectacle qu'ils ont appris et révisé tout au long de cette semaine. Il s'en est suivi le spectacle des artistes, Versace et Caroline.



Caroline, dijonnaise, a suivi des cours d'initiation au cirque. Son chemin a croisé celui de Versace, comédien lui aussi, venant du Mexique. C'est ainsi qu'est née la compagnie "Versace International Entraînement". Un cirque itinérant, transmettant la passion du théâtre, permettant à des élèves, enfants hospitalisés et adultes de découvrir les multiples disciplines des arts du cirque.



Jongleries, acrobaties, danses et pirouettes en tous genres ont fait tour à tour leur apparition lors du spectacle des enfants ; le tout, animé dans une ambiance théâtrale par Monsieur et Madame LOYAL. Puis vint le temps du tour de piste des encadrants du cirque avec toutes leurs espiègleries et celles des parents acteurs.

Ce projet, inoubliable pour les enfants, a été possible grâce au projet pédagogique de l'équipe des enseignants et leurs ATSEM à l'organisation, et au financement de l'APE soutenue en logistique par la municipalité de LOISY et ses agents.

Ce fut une belle réussite et une initiative à reconduire !



### Show must go on !

Les enfants ont su également nous montrer toute la panoplie de ce qu'ils avaient appris lors de la Kermesse du 28 juin, à la salle des fêtes de Loisy, avec un spectacle fait de douceur, de poésie et d'adresse avec cerceaux, diabolo, magie, clowneries et acrobaties, tout cela en musique et dans une forte chaleur, mais avec beaucoup de pugnacité pour toutes les équipes des enseignants, des bénévoles et des enfants.

Bravo!

# Sommaire

	<b>Pages</b>
Loisy : le RPI fait son cirque	1- 4
Le mot de Madame le Maire	6-7
Loisy et ses finances : Le budget communal 2019	8 - 11
La Communauté de Communes 2019	12
Loisy représentée	13-14
Loisy en fête	14-17
Loisy connectée	17-18
Loisy soigne son environnement	19
Loisy protégée	20-21
Loisy en lecture	22-23
Loisy et ses jeunes	23
Loisy et ses professionnels	24
Comptes rendus des conseils municipaux	25-34
Calendrier 2019	35
Les horaires	35-36
Numéros utiles	37
Loisy se souvient	38-40
Loisy fleurie	41-44

Rédaction : La commission du bulletin  
Directeur de Publication : Isabelle BAJARD

## Le mot de Madame le Maire

Cinq années viennent de s'écouler tambour battant. Cinq années à votre service, dédiées au bien vivre ensemble des 660 Loisytaises et Loisytais que nous sommes en 2019. Les journées sont le plus souvent très longues pour celles et ceux qui m'accompagnent au quotidien dans cette tâche. Motivés, nous le sommes toujours avec sérieux pour développer notre commune. Depuis 5 ans, une multitude d'actions, dans tous les domaines, ont été menées sur le terrain. Cela implique un fort investissement des élus de façon continue, sans relâche, et une grande mobilisation de l'équipe municipale.

Ce dévouement, nous l'avons voulu et c'est avec fierté que nous nous sommes mobilisés pour améliorer le cadre de vie.

Notre Église est ouverte tous les jours et nous avons commencé sa rénovation extérieure, notre bourg ainsi que sa place sont fleuris par la commission du fleurissement, la bibliothèque a ouvert ses portes aux écoles, à vous tous lors de sa permanence du jeudi, et a innové avec la création des boîtes à lire, accessibles à tous.

Nos associations mènent leurs manifestations avec enthousiasme et réussite. Nos parents d'élèves innovent, nos chasseurs nous concoctent de bons petits plats, notre foyer rural propose des activités variées et tisse des liens sociaux forts, nos pompiers nous protègent et nous secourent, notre amicale Loisytaise reste au service de tous pour les locations de matériels.

Je remercie tous les bénévoles et félicite la participation des citoyens, chacun dans leurs domaines. Vous avez été d'une aide précieuse, dévoués et fidèles.

Nous avons pris des engagements lors de notre campagne et nous les avons tenus, même si beaucoup reste à faire.

**Notre projet était de maintenir et d'améliorer notre quotidien grâce à un projet réaliste.**

Réaliste, car nous avons fait en fonction de nos moyens, sans arrêter d'investir et d'avancer, tout en continuant le désendettement communal. De ce fait, les bâtiments ont continué à être entretenus, rénovés et mis aux normes : aboutissement du projet de notre salle des fêtes, agrandissement de la garderie périscolaire, rénovation d'appartements communaux, du cimetière, de notre maternelle. Les 94 élèves du RPI accueillis ont pu profiter de différentes activités organisées hors du temps scolaire, de l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe, qui je l'avoue, a fait ma joie d'élue même si elle ne fut présente que pour 3 ans. Mais elle nous a poussé vers l'avant et a permis d'agrandir notre garderie et d'élargir l'offre de services auprès des parents.

Notre mandature, c'est aussi aider et soutenir nos entreprises et artisans : nous avons mis en avant leur savoir-faire, les faisant connaître sur notre bulletin, en les impliquant aussi dans nos projets lorsque nous le pouvions.

Nous avons essayé de mettre en valeur nos attraits touristiques en veillant à leur entretien grâce au concours de nos employés municipaux.

Il reste cependant tout le balisage de nos sentiers pédestres et qui commencera dans l'année, car nous avons à cœur de l'initier.

Nous commencerons cet été l'aménagement des jeux et notre mise à l'eau à Niordes.

Le saviez-vous, rénover et entretenir la voirie communale, c'est entretenir 24 Km de voirie, soit 48 km de curage de fossés, réalisés entièrement cette année, et 750 heures pour le tracteur chaque année !

C'est aussi débroussailler 42 km pour 70 dessertes ; cela représente à chaque fois 1 500 litres de GNR avalés par notre tracteur. Entretenir les abords du bourg et ses environs, c'est tondre 2 hectares à chaque coupe en tracteur tondeuse sur nos différents sites. Enfin, c'est 8 tonnes d'enrobés à froid pour les nids de poule de nos routes et 25 000 € de travaux de voirie effectués par la communauté de communes chaque année dans les différents hameaux.

Il a fallu s'équiper, investir, réparer et donc trouver également les financements par l'intermédiaire des subventions, avec souvent la déception de montants bien en dessous de nos espérances !

Mais nos finances sont toujours restées saines car nous avons la responsabilité d'agir en bons comptables, garants des deniers publics.

Pour information, notre dette, qui s'élevait à 1 200 € par habitant en 2015, est déjà descendue à 810 € en 2019 et sera de 720 € en 2020. Rien de plus logique après le magnifique investissement de la salle des fêtes, qui nous est si souvent enviée.

Notre mandat s'achève, vous retrouverez la présentation du dernier budget de notre mandature avec un excédent de fonctionnement de 165 000 €.

Élevé diraient certains. C'est vrai, mais voulu, afin de financer nos investissements sans avoir à recourir à l'emprunt, continuer d'avoir une trésorerie en début d'année, continuer de désendetter la commune ; tout cela sans avoir actionné le levier des impôts communaux depuis 6 ans.

Je remercie toute mon équipe pour son engagement et pour la confiance qu'elle m'a témoignée durant ce mandat.

J'informe l'équipe des prochaines élections de mars 2020 ; il reste de nombreux projets à mener et tant de vos idées à concrétiser.

Je vous remercie de votre confiance et vous souhaite de passer un bel été et une bonne lecture.

Isabelle BAJARD

# Loisy et ses finances

## Budget 2019

Le budget élaboré par la commission des finances a été voté lors de la séance du 15 mars dernier. Les ressources fiscales s'élèvent à 209 263€ (Taxe d'habitation, Taxe foncière, Taxe foncière non bâti).

Notons que la commune est redevable d'un prélèvement obligatoire (FNGIR) de fonds de compensation de solidarité de 34 508€ (dépense).

Le Conseil Municipal, pour la cinquième année consécutive, décide de maintenir la fiscalité des taux de référence communaux de 2018 c'est-à-dire pour 2019 :

Taxe d'habitation : 16.52%

Taxe Foncière sur le bâti : 15.41%

Taxe Foncière sur le non-bâti : 42,53%

La CFE étant touchée par la Communauté de communes depuis le passage à la FPU (fiscalité professionnelle unique) elle compense entièrement cette perte aux communes soit **19 261 €** nous concernant.

Le Budget primitif 2019 de la commune s'élève à **965 365 €**.

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi à **678 017 €** et dégage une disponibilité pour financer l'investissement à hauteur de **287 368 €** mais nous virerons cette année **128 062 €** à la section d'investissement.

## Dépenses de la section de fonctionnement :

**678 017 €**

### 011-Charges à caractère général : 164 960 €

-Eau, électricité, gaz  
-Fournitures d'entretien et de petit équipement.

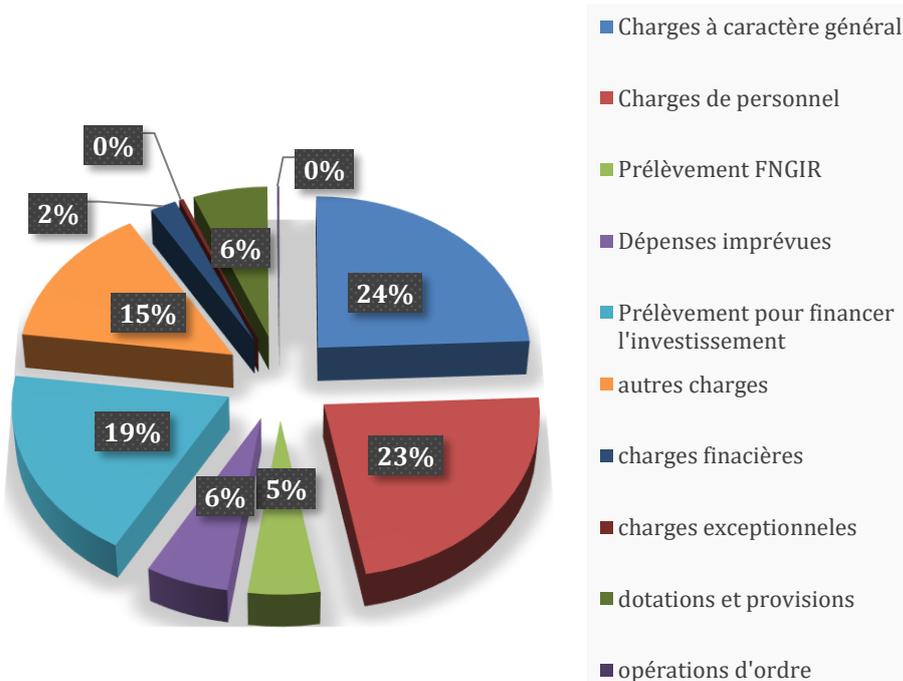
-Fournitures scolaires et administratives.

-Entretien et réparations : bâtiments, véhicules, voirie...

-Prime d'assurance et maintenance (contrôles extincteurs, informatique)

### 012-Charges de personnel : 155 050 €

## Dépenses de fonctionnement



Salaires et charges sociales

014- Prélèvement FNGIR : 34 508 €

022- Dépenses imprévues : 39 900 €

023- Prélèvement pour financer l'investissement : 128 062 €

65- Autres charges de gestion courante : 97 879 €

66- charges financières : 14 158 €

Les emprunts diminueront significativement de 20 000€ en 2020

67- charges exceptionnelles : 2 500 €

68- Dotation et provisions pour risques de fonctionnement courant :  
40 000 €

042 Opérations d'ordres : 1 000 €

**Recettes de la section de fonctionnement : 678 017 €**

002- résultat de fonctionnement reporté: 165 051 €

Résultat de fonctionnement 2018

013- Réduction des charges : 12 100 €

Remboursement

indemnités

journalières, maladie  
du personnel,  
contribution de la  
poste

70- Produits des  
services : 45 837 €

Concessions cimetière,  
cantine scolaire, taxe  
d'affouage, redevance  
du domaine public,  
produits forestiers

73- Impôts et  
taxes : 240 524 €

74- Dotations et participations : 164 005 €

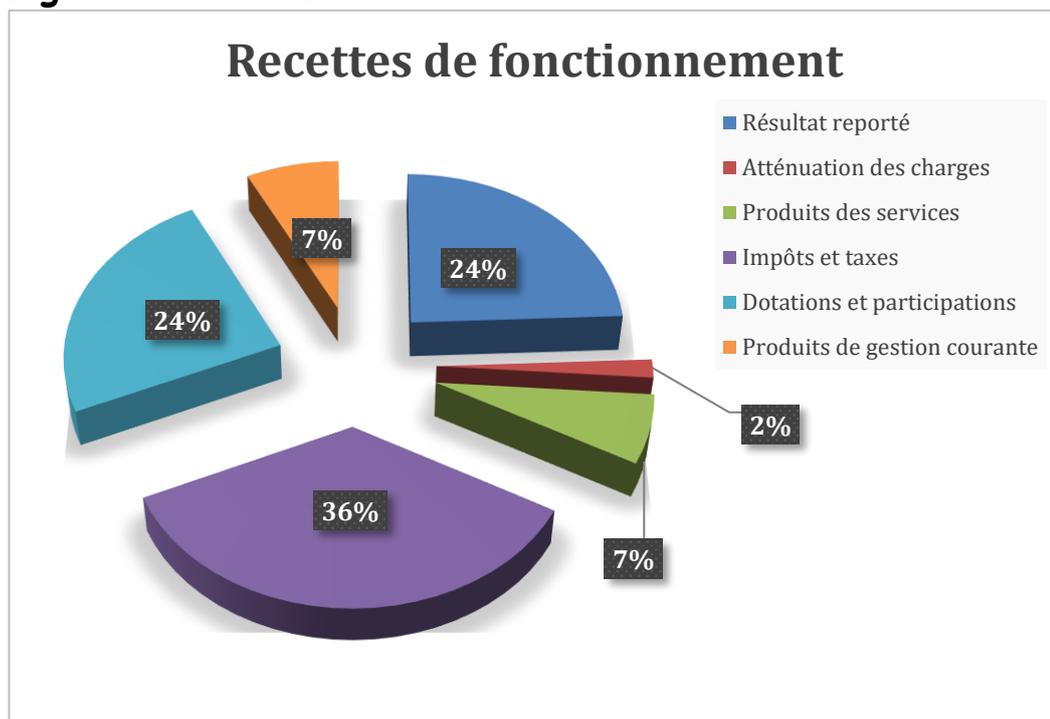
Après 10 ans de baisse en dotation générale de fonctionnement, notre DGF a augmenté de 409 € par rapport à l'année dernière !

Une exception face à la diminution de toutes les DGF des autres communes

75- Produits de gestion courante : 50 500 €

Revenus des immeubles

77- Produits exceptionnels : 0 €



# La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 287 368€

**En dépense :**

**287 367 €**

**16-Remboursement d'emprunt et dépôts et cautionnements : 62 020 €**

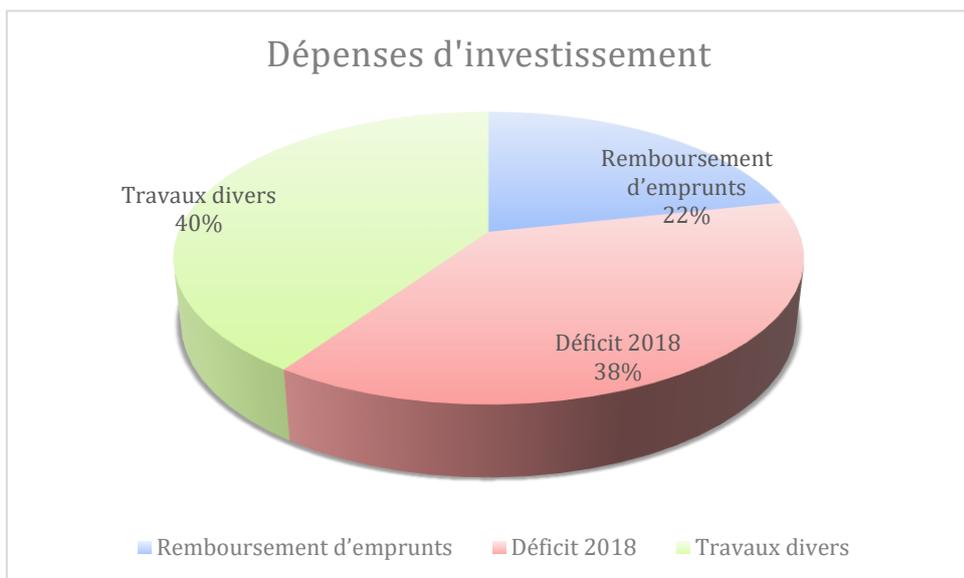
**Les emprunts descendront de 20 000 € en 2021**

**001-Déficit 2018:**

**108 924 €**

**21-Immobilisations corporelles : 116 424 €**

**dont :**

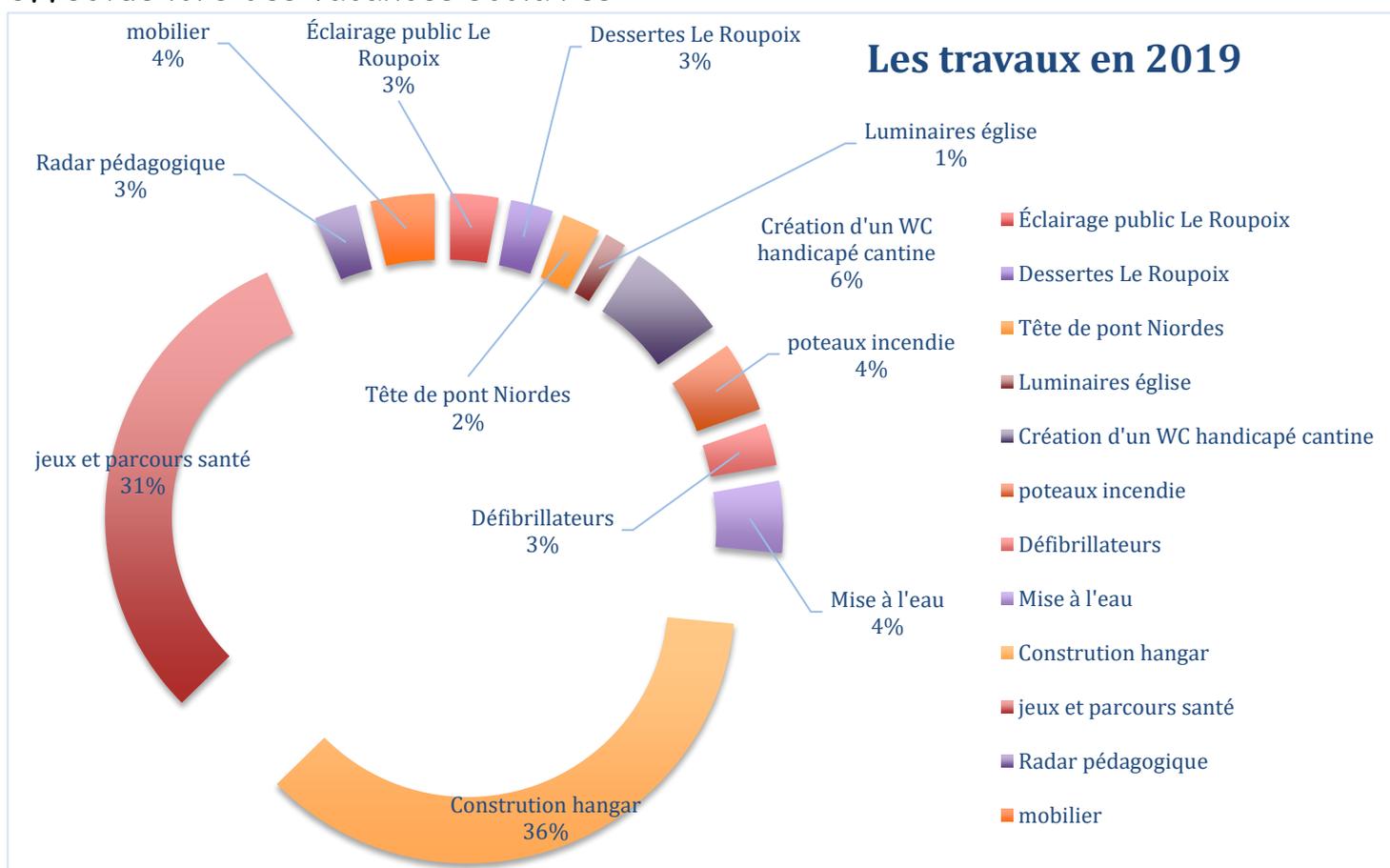


**-Éclairage public le Roupoix : caserne des pompiers et intersection ainsi que les travaux 2016 du SYDEL au Cimetière : 3 400 €**

**-Dessertes au Roupoix 3 000 € qui sera effectué en septembre**

**-Installation de luminaire à l'Église 1 512 €**

**-Création d'un WC handicapé : Accessibilité cantine 7 200 € avec les subventions de l'état( DSIL) demandées à hauteur de 30% soit 2 160 €. Il sera effectué lors des vacances scolaires**



**-Poteaux incendie : Le Roupoix et Moiroux : 5 000 €**

**-Achat de 2 défibrillateurs : un grand public qui sera installé à la salle des fêtes et un pour les pompiers du CPI: 3 000 €** avec des subventions du département et de CNP assurance à hauteur de 50% obtenues soit 1 500 €. Le Défibrillateur des pompiers étant déjà opérationnel

**-Mise à l'eau à Niordes : 5 100 €** avec des subventions de la région obtenues à hauteur de 40% soit 2 040 €. Les travaux débiteront dans le courant du mois de septembre

**-Apport pour la construction d'un Hangar : 42 000 €** avec la subvention DETR de l'État à hauteur de 30% obtenu soit 12 600 €. Cet investissement sera réalisé au début de l'année 2020.

**-Installation de Jeux et parcours santé dans les différents hameaux : 36 000 €** avec la subvention du département de 25% obtenues soit 9000 €. Les travaux débiteront en fonction des fournisseurs et poseurs.

Un marché d'appel d'offre a été lancé sur la plateforme e bourgogne avec une publicité au Journal de Saône et Loire ainsi qu'une information sur notre site internet.

**La section d'investissement est financée par les recettes suivantes pour un total de 287 368 € :**

**En recettes :**

13-Subventions:

**20 540 €**

10-Dotations, fonds divers et réserves :

**30 900 €**

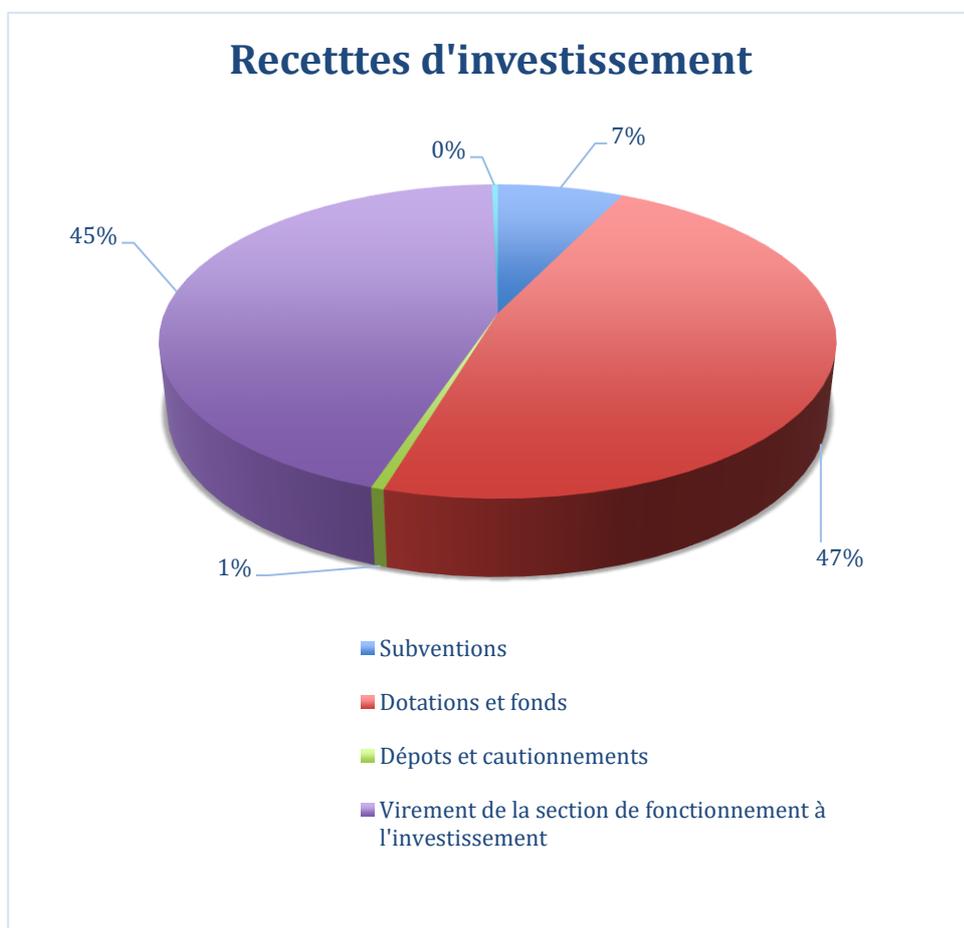
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés **105 384 €**

165-Dépôts et cautionnement **1 520 €**

021- Virement de la section de fonctionnement à l'investissement

**128 062 €**

040- Opérations d'ordres : **962 €**



## Investissements de la communauté de communes sur notre commune

Voirie : le montant d'investissement sera de **35 000 €** sur notre commune avec

- La rue de Niordes
- La rue des Ravières.

Par ailleurs, 8 tonnes d'enrobé à froid sont commandés chaque année depuis 2 ans (6 tonnes précédemment) pour reboucher les trous de notre voirie.

La caserne des pompiers : l'achat du terrain, terrassement, travaux eau et électricité pour un montant de 164 000 € seront réalisés par la communauté de communes.

## Budget 2019 de la Communauté de Communes Terres de Bresse

Le budget 2019 s'élève à **7 078 964.00 €** en recettes et dépenses de fonctionnement et à **4 384 562.00 €** en dépenses et en recettes d'investissement.

Les taux des taxes 2019 ont été maintenus, soit :

- Taxe d'habitation : 4.96 %
- Taxe foncière sur le bâti : 3.34 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 1.96 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20.63 %

Les différents investissements de la communauté de communes en 2019 sont les suivants :

- Matériel informatique, technique et roulant : **65 000 €**
- Élaboration du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) : **200 000 €** ;
- Actions aux seniors : **4 300 €**
- Espace enfance jeunesse de Cuisery **28 800 €** ; espace enfance jeunesse de Saint Germain : **20 000 €**
- Programme de Voirie : **8 008 500 €**,
- Développement des zones économiques : **379 500 €**,
- Moulin de Montjay **15 000 €** ; la zone humide : **221 500 €**,
- Aménagement des bords de Seille de Louhans à Cuisery et bord de Saône: **220 250 €**.
- Tourisme signalétique : **30 000 €**.
- Déploiement de la Fibre : **360 000 €**
- Opérations financières : **1 759 612 €** (emprunt 220 386€, déficit d'investissements 1 109 354€, dépenses imprévues 50 372€).

Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la Communauté de Communes.

## Loisy représentée

### Traditionnels Vœux de Madame le Maire le 13 janvier 2019

Comme chaque année, les vœux de Madame le Maire se sont déroulés à la salle des fêtes Plissonnier où une cinquantaine de personnes ont répondu présent. Les nouveaux habitants et les conseillers ont fait connaissance après un bilan des actions et investissements de 2018 et les orientations de 2019.



Nous présentons la commune auprès des différents syndicats : SYDEL, syndicat des eaux, SIVOM du Louhannais, aménagement de la base Seille et des biefs, communauté de communes, SIVOS Loisy-Hully, mais également auprès du Département et des Services de l'État.

### Invitation au déjeuner du Préfet pour le 8 mars

Notre maire fut invitée à partager le déjeuner de Monsieur le Préfet pour la journée de la femme où elle a présenté la commune et son parcours d'élue avec ses consœurs. Convivialité et expériences similaires ont été les maîtres mots du repas.



## Visite de Madame Pascaline BOULAY, Sous-Préfète, le 19 juin 2019

Après une présentation de la commune par Madame le Maire, les thématiques suivantes ont été abordées : l'avenir des écoles de notre ruralité et l'efficacité de système scolaire français, le mille-feuille territorial, l'inexistence des subventions sur les investissements modestes (- de 5 000 €), ainsi que la préservation des haies.

Madame la Sous-préfète, le Maire, les élus et notre artisan ont visité la cantine scolaire avec la problématique de la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées d'un sanitaire et ses 4 mois de délai d'instruction! Puis nous nous sommes rendus au site de la halte nautique, lieu de la future mise à l'eau, et enfin chez notre artisan, Monsieur Sébastien Grosbois, dessinateur industriel indépendant situé au hameau au Jub, qui, parti de zéro, a maintenant installé ses bureaux sur Loisy afin d'effectuer dessins et impressions 3D, travaillant surtout pour l'entreprise ALBÉA de Simandre.

Le verre de l'amitié a permis de clôturer cet après-midi tout en continuant les échanges.

## LOISY en fête

### Loto de l'APE

Le 27 Janvier à la salle Plissonnier, l'APE du RPI Loisy/Huilly a organisé son loto annuel.

De nombreuses personnes sont venues tenter leur chance.



## À table !!

Le 10 février, près de 155 kilos de boudin ont été vendus en quelques heures par les pompiers lors de leur traditionnelle vente annuelle, mais les 90 fromages de têtes ont également remporté un vif succès. Tant pis pour les retardataires ! La tombola a récompensé Messieurs Tartarin, Marchandeaup et Janot, respectivement reparti avec une rosette, une bouteille de crémant et un bon d'achat.



## Théâtre du foyer Rural le 10 février

Comme chaque année, le Foyer rural a offert un moment de détente culturelle à environ 80 personnes en invitant la troupe de la Rémigienne de Sornay.

## Après-midi jeux du CCAS du 17 février

Cette année encore, l'équipe du CCAS a organisé une après-midi axée sur les jeux de société. Quelques Loisytais sont venus partager ce moment et déguster des crêpes. Beaucoup de jeux sont à découvrir, même si les jeux de cartes restent la prédilection des participants.

## Carnaval des enfants de l'APE



Le 9 Mars, l'APE du RPI Loisy/Huilly a organisé son carnaval pour le bonheur des enfants et aussi des parents. Petits et grands sont venus nombreux défiler dans le bourg de la commune d'Huilly pour finir à la salle des fêtes.

Comme la tradition le veut, le très joli Monsieur Carnaval a été brûlé. Cette matinée s'est terminée par la vente de tartes et boissons diverses au profit des élèves du RPI.



### Paëlla à emporter par l'APE

Le samedi 13 avril à Huilly, les parents d'élèves ont vendu des plats de paëlla délicieux qui ont remporté un vif succès (vente sur commande).

### Bréchets à la cabane des chasseurs

Le dimanche 14 avril a eu lieu la traditionnelle vente de bréchets à l'initiative de l'association des chasseurs "la Faisane". C'est 170 kg de bréchets vendus, avec toujours beaucoup d'adeptes. Un franc succès pour ce qui est dorénavant un délicieux rendez-vous annuel.

### Concours de Pétanque de l'APE



Le 25 Mai, le concours de pétanque a été organisé sur le parking de la salle des fêtes d'Huilly sur seille.



En cette journée se sont affrontées 36 Doublettes. Restauration et boissons fraîches étaient vendues sur place au profit des élèves du RPI.

### Le banquet des chasseurs

Dans le but de remercier les propriétaires qui mettent à disposition leurs terres pour les périodes de chasse, l'association « La Faisane » a convié les propriétaires, agriculteurs, élus et sociétés de chasse voisines pour un repas copieux et de qualité. Environ 100 personnes ont partagé ce moment de convivialité gourmet.

### La chorale du foyer rural

Elle a organisé son concert annuel le 14 juin dans la salle des fêtes avec une affluence de 100 personnes.

Les 18 choristes ont revisité leur répertoire et ont invité la chorale de Sornay et ses 25 chanteurs.

## La randonnée pédestre du Foyer rural



Le 10 juin, 60 marcheurs, sous un temps mitigé, se sont donné rendez-vous à la salle des fêtes pour parcourir la campagne de LOISY, SIMANDRE et CUISERY, sur des parcours de 12 et 16 kilomètres.



## Loisy connectée

### Inscription sur les listes électorales : un nouvel outil particulièrement utile

La direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT) du ministère de l'Intérieur vient de mettre en ligne, sur [service-public.fr](http://service-public.fr), un outil particulièrement utile : une télé-procédure permettant à tout électeur de savoir s'il est bien inscrit sur les listes électorales, et dans quel bureau il doit voter. Autrement dit, les électeurs qui le souhaitent n'auront plus besoin de solliciter les services de la commune pour avoir ces renseignements.

### Une procédure simple

Il s'agit là d'une des premières traductions concrètes de la très importante réforme du « REU », le répertoire électoral unique. Désormais il n'existe plus qu'une seule liste unique de tous les électeurs du pays, gérée par l'Insee. C'est ce qui a permis de construire ce dispositif dit « ISE », pour « interrogation de sa situation électorale ».

### Télé-procédure d'inscription

Si l'électeur, en revanche, n'est réellement pas inscrit, il peut procéder directement à sa demande d'inscription sur [service-public.fr](http://service-public.fr). Que se passe-t-il alors ? « La Dila [direction de l'information légale et administrative, qui gère l'ensemble du site [service-public.fr](http://service-public.fr) - ndlr] transmet cette demande et les pièces fournies à l'Insee, qui les met à disposition de la commune concernée, ou bien par

*le biais du portail Élire, ou bien via le logiciel de gestion de la commune. Ensuite le maire instruit la demande. S'il l'accepte, il en informe l'Insee par le même canal (Élire ou logiciel de gestion), et l'Insee met à jour le REU. » Comme le site ISE « puise » ses données en direct dans le REU, les données sont mises à jour en temps réel.*

Le bénéfice est évidemment bien réel pour l'électeur, qui n'a plus besoin de contacter la mairie et a les moyens, facilement, de savoir s'il est inscrit et de ne pas le découvrir le jour du scrutin.

### **Le site internet de la commune**

Nous avons besoin d'internet pour beaucoup de démarches mais aussi pour nous tenir informés. C'est pour cela que le site de la commune a été mis en place pour suivre la vie de la commune. Il y a aussi bien les informations du conseil municipal ou de la communauté de communes, que l'histoire de notre commune, ou les informations de la vie scolaire...

Il faut aller voir le site <https://commune-loisy.fr>

Le quotidien est facilité par internet:

- Les inscriptions sur les listes électorales
- Les ADMR sont également maintenant accessibles sur internet.

Lucie Boireau au bureau de poste a une tablette pour pouvoir faire des recherches même sans équipement à la maison.

## Loisy soigne son environnement

Le souci de l'environnement est une préoccupation de tous et de tous les jours. C'est par exemple, le désherbage, qui ne se pratique pas dans les fossés pour éviter la pollution de l'eau, mais c'est aussi la récupération des gravats afin de reboucher nos dessertes et éviter les décharges sauvages. La commune les récupère : s'adresser en mairie.

### À Loisy on ne s'arrête pas là!

La commune a aussi vendu de l'énergie verte avec le Pays de la Bresse Bourguignonne. Cette dernière opération, concernant les travaux effectués dans les logements communaux et l'agence postale communale, a rapporté la somme de 5 694.15 €.

### Les Érables sycomores

Une mystérieuse « maladie » tue les chevaux depuis le début des années 2000. De 10 cas la 1ère année, on évolue à 285 cas déclarés (ne représentant que 20% des cas) en France rien que pour les mois d'octobre et novembre 2018, soit plus de 1 000 chevaux morts. Cette « maladie », extrêmement sévère affecte les chevaux séjournant en pâture la majeure partie du temps, généralement en automne et au printemps, et résulte d'une intoxication aiguë par l'ingestion d'une toxine, l'Hypoglycine A, contenue dans les graines (appelées samares) et dans les plantules de l'érable sycomore.



Seul l'érable sycomore est concerné, les érables "plane" et "champêtre" ne sont pas toxiques.

L'érable sycomore est présent sur la commune de Loisy. Pour le bien-être des équidés, merci de les élaguer annuellement pour limiter la propagation des samares et la prolifération des plantules.

Je vous conseille donc de couper ces arbres en priorité si vous le pouvez et de respecter les règles d'élagages. La meilleure solution est de le faire au moment de sa floraison, cela vous permettra de voir toutes les branches qui, avec leurs fleurs, deviendront des grappes de graines toxiques.

Merci pour tous nos équidés

# Loisy protégée

## Protection et secours

Les pompiers seraient ravis d'accueillir et de former de nouveaux volontaires, n'hésitez pas à venir prendre contact avec eux pour vous renseigner.

Afin d'être au plus proche de la population et dans un souci de protéger dans des conditions optimales, une nouvelle caserne sera construite prochainement au lieu-dit Le Roupoix.



## Contre les vols, ayez les bons réflexes ! \*



### Dans votre habitation :



- Fermez les accès à votre domicile dès que vous vous absentez, même pour quelques minutes.
- Ne laissez pas vos clefs sous le paillason ou sous un pot de fleurs, confiez-les à une personne de confiance.
- Soyez vigilant même lorsque vous êtes chez vous, fermez votre porte à double tour.
- Placez vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- N'ouvrez jamais à un inconnu, si une personne se présente sans rendez-vous, n'hésitez pas à demander une carte professionnelle ou à appeler son entreprise avant de lui ouvrir.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- En cas de cambriolage, prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17. En attendant l'arrivée des forces de l'ordre, ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre.
- Vous partez en vacances ? Pensez à l'opération tranquillité vacances ! Signalez votre absence à la gendarmerie. Des patrouilles seront organisées pour passer régulièrement à votre domicile.
- **Lors des fêtes de fin d'année, pensez à laisser une lumière dans votre domicile en cas de courtes absences. Laissez le moins d'objets de valeur à votre domicile.**

### Dans votre véhicule :



- Dès que vous quittez votre véhicule, fermez le systématiquement à clef, ne baissez pas les vitres.
- En stationnement, ne laissez pas le moteur tourner, même si vous vous absentez pour une course rapide.
- Ne laissez pas les clefs sur le contact, même dans un lieu

fermé (cour, jardin, garage)

- Ne laissez pas les papiers de votre véhicule à l'intérieur.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles depuis l'extérieur.

### Sur internet :



- Ne donnez jamais les coordonnées de carte bancaire par téléphone ou par email
- Lors de vos achats en ligne, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé («https»).
- Sur les sites d'annonces, méfiez-vous des offres trop

alléchantes qui peuvent cacher une escroquerie.

- Lorsque vous êtes vendeur sur un site d'annonces, n'envoyez jamais d'argent à l'acheteur.
- Prenez garde aux inconnus qui vous demandent d'envoyer de l'argent (mandat cash, western union, ticket PCS). S'il s'agit d'un ami qui vous demande de l'argent par e-mail, contactez-le par un autre moyen, il est peut-être victime d'un piratage de sa boîte e-mail.
- Des paiements sont effectués avec votre carte bancaire alors que vous êtes toujours en possession de celle-ci ? Rendez-vous sur « service public » et saisissez « fraude carte bancaire » ou « Perceval »

### Dans la rue :



- Évitez d'avoir trop d'espèces sur vous.
- Lors d'un paiement ou d'un retrait au distributeur, prenez garde aux personnes derrière vous qui pourraient regarder votre code secret.
- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.

- Ne laissez pas vos effets personnels sans surveillance.

**La gendarmerie est à votre écoute. Composez le 17.**

\*Document d'information fourni par la gendarmerie de Cuisery

# Loisy en lecture

## Bibliothèque

Du nouveau à la bibliothèque, notre fonds s'est élargi et compte désormais environ 3000 romans adultes-adolescents, 1750 ouvrages de littérature jeunesse et bandes dessinées, 450 documentaires, 1000 romans en anglais, et, depuis peu, une centaine de DVD adultes et enfants.

Les listes régulièrement mises à jour sont consultables sur le site municipal : <https://commune-loisy.fr/la-bibliotheque/> et vous pouvez adresser vos demandes à cette adresse mail : [bibliotheque@commune-loisy.fr](mailto:bibliotheque@commune-loisy.fr).

De nouvelles boîtes à lire ont été installées après celle de Plainchamp : une à Votentenay, une à Niordes et une au Jub. Une cinquième est prévue à Moiroux puis une sixième à la Grelay.



## Garçon, la Note !



Le 7 Août 2019 au restaurant le Loisy, des concerts de jazz, de folk et de la variété vont enchanter les Loisytais !!

De 19h30 à 21h, cet évènement gratuit et pour tous les publics est organisé par l'Office de tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne. (03 85 75 05 02).

La circulation sera déviée pour permettre le spectacle à proximité du restaurant. Des tables seront installées afin de souper en musique.

## Loisy et ses jeunes

Une carte jeune disponible dans votre Mairie :

Développée par le Centre régional et Réseau Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté, avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de partenaires publics et privés, la carte Avantages Jeunes 2019-2020 peut permettre à tous les moins de 30 ans de bénéficier de plus de 3000 réductions et gratuités dans toute la région.

Vendue au tarif de 8 €, elle est disponible depuis le samedi 1er septembre 2018 et sera valable pour une durée de 1 an (jusqu'au 31 août 2019).

Elle facilite l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et à tous les besoins quotidiens des jeunes elle propose également des avantages sur les TER, le BAFA, les stages de prévention routière, ou encore les formations de secourisme.

Véritable partenaire de la jeunesse, elle se présente sous la forme d'une carte, elle est accompagnée d'un livret qui contient tous les avantages proposés sur un territoire donné ainsi que des avantages exclusifs.

Le conseil municipal mais tout particulièrement le CCAS souhaite accompagner la jeunesse davantage en proposant :

- La gratuité de la carte pour les nouveaux diplômés (Baccalauréat, CAP, Brevet...)
- À l'entrée en sixième et en seconde

Comment faire pour l'obtenir ?

Vous rendre en mairie aux heures d'ouverture, avec vos attestations de diplômes et votre carte d'identité.

Loisy et nos entreprises, nos professionnels

## Loisy et ses professionnels

### Nouveauté à Loisy !

Une nouvelle thérapeute dans notre commune : Marie-Élisabeth GIROD s'est installée depuis janvier 2019, à domicile, en tant que psychanalyste. Elle est diplômée en Psychologie et en psychanalyse. Elle apporte un soutien à toutes les personnes rencontrant des difficultés personnelles de toutes sortes (maladie, souffrance psychologique, deuil, burn-out, soutien à la parentalité, dépression...).



*Mairie de LOISY*

*Compte rendu sommaire de la séance du Conseil  
Municipal du 7 décembre 2018.*

*Porté à l'affichage le 13 décembre 2018.*

Le Conseil Municipal réuni le 7 décembre 2018, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire, secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAVAT (Conseiller Municipal)

- ADOPTE, à l'unanimité, le compte rendu de conseil du 9 novembre 2018,
- DÉCIDE, à l'unanimité, de reconduire la convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation en prenant en charge 50% des frais générés,
- VALIDE, à l'unanimité, le bilan d'activité du SYDESL pour les années 2016 et 2017,
- VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous.

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-2000.00	
21311	Hôtel de ville	2000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

- PREND CONNAISSANCE :
  - Des décisions du Maire,
  - Des changements sur les modalités d'inscriptions sur les listes électorales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
  - Des dates des vœux du Maire
  - Des avancées des travaux sur le PLUI
  - Du courrier adressé par le conseil d'Huilley sur l'activité piscine et de la réponse qui a été faite. La séance est levée à 21h50.

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Mme Le Maire, Isabelle BAJARD.

*République Française*

---

## *Mairie de LOISY*

### *Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2019.*

*Porté à l'affichage le 15 février 2019.*

Le Conseil Municipal réuni le 8 février 2019, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- **ADOpte**, à l'unanimité, le compte rendu de conseil du 7 décembre 2018,
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accepter de vendre un excédent communal à un administré pour la somme de 451 €,
- **ENTEND** le bilan du Budget 2018,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à engager, liquider et mandater à hauteur de 51 725.25 les dépenses d'investissement en 2019 avant le vote du budget 2019 et **AFFECTE**, à l'unanimité, les dépenses comme suit :
  - Compte 2113 (terrain aménagé autre que voirie) : 5 100.00 €
  - Compte 21321 (construction bâtiment scolaire) : 7 000.00 €
  - Compte 2152 (installations de voirie) : 9 000.00 €
  - Compte 2181 (installations générales, agencements, aménagements des constructions) : 1 512.00 €
  - Compte 2184 (mobilier) : 28 113.25 €
  - Compte 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) : 1 000.00 €
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier les travaux de mise en accessibilité des toilettes de la cantine aux entreprises suivantes :
  - EURL BUCHAILLARD Patrice, pour 4046.59 € T.T.C.
  - EURL LECUELLE ELECTRICITE pour 528.00 € T.T.C.
  - Didier DELORME pour 2 446.80€ T.T.C.
- **ADOpte**, à l'unanimité, le plan de financement suivant pour ce projet :
  - Coût total du projet : 5 791.16 € H.T. (7 021.39 € T.T.C.)
  - Subvention DSIL : 3 474 € H.T. soit 60% du projet H.T.

- Autofinancement : 2 317.16 € H.T. soit 40 % du projet H.T.,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre,
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier les travaux pour la construction d'une mise à l'eau en bord de Seille à l'entreprise FAIVRE pour un montant de 5 047.80 € T.T.C.,
- **ADOpte**, à l'unanimité, le plan de financement suivant pour ce projet :
  - Coût total pour ce projet : 4 206.50 € H.T.
  - Subvention Région Bourgogne Franche Comté : 1 683.00 € H.T. soit 40 % du projet H.T.
  - Autofinancement : 2 523.50 € H.T. soit 60 % du projet H.T.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre,
- **ADOpte**, à l'unanimité, le plan de financement suivant pour le projet Aire de jeux,
  - Coût total du projet : 30 000.00 € H.T.
  - Subvention du Conseil Départemental : 7 500.00 € H.T. SOIT 25% du projet H.T.
  - Autofinancement : 22 500.00 € H.T. soit 75% du projet H.T.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à faire toutes les démarches pour la mise en œuvre de ce projet (Les décisions concernant ce projet annulent et remplacent celles prises en date du 5 octobre 2018),
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, la mise en place de deux éclairages publics au Roupoix,
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'améliorer la défense incendie au Roupoix en installant un poteau incendie,
- **PREND CONNAISSANCE** :
  - Des informations concernant la réglementation à venir sur les défibrillateurs automatiques,
  - Des propositions de rachat de crédit, en cours d'étude
  - Des informations sur les différentes commissions,
  - De l'avancée des travaux sur le PLUI

La séance est levée à 23h00.

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Mme Le Maire, Isabelle BAJARD.

**Mairie de LOISY**  
**Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal**  
**du 15 mars 2019.**

Porté à l'affichage le 21 mars 2019.

Le Conseil Municipal réuni le 8 février 2019, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- **ADOpte**, à l'unanimité, le compte rendu de conseil du 8 février 2019,
- **VOTE**, à l'unanimité, et sous la Présidence de M. Didier BOIREAU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, le compte administratif 2018 du budget assainissement,

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 382.75 €
Recettes	1 494.57 €
Excédent de fonctionnement	111.82 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	673.57 €
Recettes	1 087.22 €
Excédent d'investissement	413.65 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>11 843.01 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>1 278.81 €</b>
EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE	
	<b>13 121.82 €</b>

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget assainissement 2018 présenté par M. le Receveur municipal,
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, des affectations de résultat du budget assainissement,
- **VOTE**, à l'unanimité, le budget assainissement 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section de fonctionnement : 13 316.00 €
  - Section d'investissement : 2 368.00 €
- **VOTE**, à l'unanimité, et sous la Présidence de M. Didier BOIREAU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, le compte administratif 2018 du budget communal.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	461 099.82 €
Recettes	528 439.10 €
Excédent de fonctionnement	67 339.28 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	146 025.92 €
Recettes	135 403.14 €
Déficit d'investissement	10 622.78 €
Excédent de fonctionnement reporté	165 051.09 €
Déficit d'investissement reporté	108 923.17 €
Affectation de résultat	105 383.17 €
<b>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>	<b>165 051.09 €</b>

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget communal 2018 présenté par M. le Receveur municipal,
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, des affectations de résultat du budget communal,
- **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas modifier les taux des 3 taxes pour l'année 2019 :
  - Taxe d'habitation : 16.52 %
  - Taxe foncière bâti : 15.41 %
  - Taxe foncière non bâti : 42.53 %
- **VOTE** à l'unanimité le budget communal pour 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 678 017 €			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère générale	164 960 €	Résultat de fonctionnement reporté	165 051 €
Charges de personnel	155 050 €	Atténuation de charges	12 100 €
Atténuation de produits	34 508 €	Produit des services	45 837 €
Dépenses imprévues	39 900 €	Impôts et taxes	240 524 €
Virement à la section d'investissement	128 062 €	Dotations et participations	164 005
Opérations d'ordre	1 000 €	Autres produits de gestion courante	50 500 €
Autres charges de gestion	97 879 €		

Charges financières	14 158 €		
Charges exceptionnelles	2 500 €		
Dotations aux provisions	40 000 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT : 287 368 €			
DÉPENSES		RECETTES	
Opérations financières : emprunts	62 020 €	Amortissements	962 €
<b>Non individualisées (TOTAL) :</b>	<b>116 424 €</b>	Dons et subventions	3 540 €
Mise à l'eau	5 100 €	DETR	4 000 €
Accessibilité cantine	7 200 €	FCTVA	25 400 €
Tête de pont Niordes	2 700 €	Subvention Région	4 800
Desserte Roupoix	3 000 €	taxe aménagement	5 500€
Sécurité incendie Roupoix	5 000 €	Subvention département	8 200 €
Éclairage public	3 400 €	Virement de la section de fonctionnement	128 062 €
Radar pédagogique	3 000 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	105 384 €
Aires de jeux	36 000 €	Cautions	1 520 €
Défibrillateurs automatique	2 000 €		
Mobilier	5 512 €		
Luminaires église	1 512 €		
Hangar communal	42 000 €		
solde d'exécution	108 924 €		

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de renouveler la convention cantine avec la commune d'Huilly sur Seille et FIXE le montant de la participation pour l'année 2019 à 2 113.00 €.
- **DÉCIDE** de l'achat d'un défibrillateur automatique pour le CPI et d'un deuxième qui sera installé à la salle des fêtes.
- **PREND CONNAISSANCE** :
  - De 2 nouveaux baux ruraux qui vont être établis
  - Des adhésions renouvelées au CAUE et à la Fondation du Patrimoine
  - De la mise en ligne du marché public pour les aires de jeux
  - Des informations relatives à la dernière réunion de la communauté de communes
  - Des informations sur les différentes commissions,
  - De l'avancée des travaux sur le PLUI

La séance est levée à 23h00.

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Mme Le Maire, Isabelle BAJARD.

## République Française

---

### Mairie de LOISY Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 19 avril 2019.

Porté à l'affichage le 30 avril 2019.

Le Conseil Municipal réuni le 19 avril 2019, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- **ADOpte**, à l'unanimité, le compte rendu de conseil du 15 mars 2019,
- **APPROUVE** à l'unanimité le rajout d'un point à l'ordre du jour : devis d'un éclairage public.
- **PREND** connaissance d'une présentation sur le compteur Lihny et son installation sur la commune,
- **VOTE** à l'unanimité, le changement de toutes les vieilles ampoules pour des ampoules LED remplacement par le SYDEL pour un montant de total de 4045.79€ avec une participation de 2427.48€ du sydel, reste à la charge de la commune une participation de 1618.32€ HT,
- **VOTE**, à 13 voix pour, 2 abstentions le non renouvellement de la convention avec la SPA,
- **DÉCIDE**, d'accorder à l'unanimité des subventions aux organismes ou associations suivantes : Prévention routière 100€ ; Association sportive du Collège de Cuisery 160€,
- **VOTE**, à l'unanimité, la Décision modificative suivante comme suit :  
En Section de fonctionnement : En fournitures d'entretien (au compte 60631) +38 €  
Et -38€ au compte 6811 (042) Dotations et provisions Immobilisations incorporelles,
- **VALIDE**, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2018.
- **PREND CONNAISSANCE** :

- De la possibilité de financement des radars pédagogiques par les subventions issues des amendes de police,
- Des chiffres définitifs des dotations de l'État et du FCTVA,
- De la réponse en ligne de 2 prestataires au moins du marché public pour les aires de jeux,
- Des informations relatives à la dernière réunion de la communauté de communes,
- Des réunions publiques sur le PLUI, de la cérémonie du 8 mai, de la date du Fleurissement communal du 18 mai,
- De la démarche de la commune d'une prescription trentenaire sur un terrain,
- Des dons à Notre Dame de Paris,
- De notre inscription pour bénéficier des subventions européennes du WIFI EU,
- Des informations sur les différentes commissions,
- De la demande d'un conseiller d'ouvrir une desserte communale,
- De la réussite du projet cirque des écoles.

La séance est levée à 23h00.

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Mme Le Maire, Isabelle BAJARD.

## République Française

---

Mairie de LOISY

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal  
du 14 juin 2019.

Porté à l'affichage le 21 juin 2019.

Le Conseil Municipal réuni le 14 juin 2019, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

ADOpte, à l'unanimité, le compte rendu de conseil du 19 avril 2019,

VOTE, à l'unanimité, l'ajout de 2 points à l'ordre du jour : Devis RGPD ; répartition des sièges au conseil communautaire au prochain renouvellement.

ATTRIBUE, avec 1 abstention et 13 pour, l'achat d'un radar pédagogique à l'entreprise ELANCITE pour 2 460.00 € TTC), AUTORISE Madame le Maire à faire une demande de subvention au titre des amendes de police

VOTE, à l'unanimité, les nouveaux tarifs et le nouveau règlement de la salle des fêtes.

DÉCIDE, à l'unanimité de ne pas mettre en place de déclarations préalables pour les clôtures et murets, en dehors de celle prévue par la loi. Les conseillers souhaitent informer les habitants par la voie du bulletin municipal sur les bonnes pratiques.

VALIDE, à l'unanimité le devis du CDG71 pour la mise en place du RGD pour un montant de 720 € par an sur 3 ans soit un total de 2 160.00 € TTC

DÉCIDE, à l'unanimité de maintenir la répartition existante des sièges au conseil communautaire après le prochain renouvellement.

DÉSIGNE, à l'unanimité Monsieur Nicolas RAVAT comme membre du CCAS à la suite de la démission d'un conseiller.

DÉSIGNE, à l'unanimité Monsieur David BOUDIER comme correspondant défense à la suite de la démission d'un conseiller.

SURSOIT, à la décision concernant l'adhésion au service de médecine préventive dans l'attente d'informations supplémentaires.

DÉCIDE, à l'unanimité, que la commune devient point de vente de la carte jeune et demande au CCAS d'étudier la possibilité de prendre en charge le coût de la carte pour les loisytais.

REFUSE, à l'unanimité la demande de subvention ADOT 71

SOUTIEN, à l'unanimité le vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé porté par l'AMF.

PREND CONNAISSANCE :

Du bilan CNAS 2018

Du bilan social de la commune pour l'année 2017 par le CDG

Des informations sur le projet de parc régional de la Bresse

Des démarches projet jeux

Des démarches pour la rampe de mise à l'eau

Des travaux pour l'accessibilité cantine

De la subvention à 50% pour le défibrillateur pour la salle des fêtes

La séance est levée à 23h00.

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Mme Le Maire, Isabelle

Mairie de LOISY

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal  
du 26 juin 2019.

Porté à l'affichage le 28 juin 2019.

Le Conseil Municipal réuni le 26 juin 2019, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

ATTRIBUE, à 11 voix pour et 1 abstention, le marché public de travaux n°2019-1, ayant pour objet l'installation de jeux et d'agrès fitness, à l'entreprise VOGUE NATURE, pour un montant de 30 827.80 € HT soit 36 993.36 € TTC.

La séance est levée à 21h00

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Mme Le Maire, Isabelle BAJARD.

## CALENDRIER 2019

<b>Juin</b>	<b>28</b> Kermesse des écoles à LOISY
<b>Juillet</b>	<b>27</b> Ball-Trap des Chasseurs
<b>Octobre</b>	<b>6</b> Repas du CCAS <b>13</b> Puces des couturières -Foyer Rural
<b>Décembre</b>	<b>7</b> Banquet des pompiers <b>20</b> Arbre de Noël des Enfants à LOISY

## LES HORAIRES

### Secrétariat de Mairie :

Tél. : 03.85.40.13.54

Email : [mairie@comune-loisy.fr](mailto:mairie@comune-loisy.fr)

Site internet : [www.commune-loisy.fr](http://www.commune-loisy.fr)

### Ouverture :

Lundi-Mardi : 9h à 12h

Vendredi : 9h à 12 h et 13h à 18h

Le premier Samedi de chaque mois : de 9h à 12 h avec ou sans rendez vous

### Permanences de Madame le Maire :

Le Mercredi et Vendredi après midi

Le Samedi matin

### Agence Postale communale de Loisy :

Tél. : 03.85.27.04.37

Lundi 9h à 11h50

Mardi 13h30 à 16h20

Jeudi 13h30 à 16h20

Vendredi 13h30 à 16h20

Samedi 9h à 11h50

**ADMR:**

Tel : 03 85 32 36 98 - mail : [info.cuisery@fede71.admr.org](mailto:info.cuisery@fede71.admr.org)

**Déchetterie de Cuisery :**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 17h

Samedi 9h à 12h et 14h à 17h

Fermeture à 18h en été (du 01 Avril au 30 Septembre)

Cette déchetterie dessert une population totale de 41 505 habitants ainsi que 47 communes. Les particuliers comme les professionnels peuvent venir y déposer leurs déchets.

**Communauté de Communes :**

[site internet : www.terresdebresse.fr](http://www.terresdebresse.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Rue de Wachenheim

B.P. 23

71290 CUISERY

03 85 32 30 07

03 85 40 09 25

[cc3s@orange.fr](mailto:cc3s@orange.fr)

Vous serez accueilli par Sandrine DIOGON et Séverine DUMONT

**Services Enfance et Jeunesse**

**Multi Accueil** - Mme Stéphanie DOUDET - 03 85 40 19 76

**Centre de Loisirs** - Mme Vanessa MOREL ou Mme Christine RIDET -  
03 85 40 18 54

**Relais Assistants Maternels** - Mme Anne-Marie FAVIER - 06 31 98 13 09

**SIVOM du Louhannais**

Z.I. des Marosses 35, rue de la Quemine-71500 BRANGES

**Standard / Comptabilité** : 03 85 76 09 77 [compta@sivom-louhannais.fr](mailto:compta@sivom-louhannais.fr)

**Service Redevance** : 03 85 76 09 44 [redevance@sivom-louhannais.fr](mailto:redevance@sivom-louhannais.fr)

**Service Communication** : 03 85 76 09 40 [communication@sivom-louhannais.fr](mailto:communication@sivom-louhannais.fr)

**Horaires d'ouverture des bureaux SIVOM** : Lundi au jeudi : 08h00-12h00 et 13h30-17h00. Vendredi 8h00-12h00 et 13h30-16h00



Pompiers	18
SAMU - urgences médicales	15
Gendarmerie (24h/24)	17
Appel d'urgence à partir d'un portable	112
Gendarmerie de Cuisery	03 85 27 05 40
Association d'aide aux personnes âgées	
Rue de l'Église à Cuisery	03 85 40 11 75
Violences conjugales	01.40.33.80.60
Serveur vocal Préfecture	08 21 80 00 71
(En cas d'intempérie, de crue ou de crise)	
Centre antipoison Lyon	04 72 11 69 11
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 89 50
Enfance maltraitée	0 800 05 41 41
Drogue info service (appel gratuit)	0 800 23 13 13
EDF dépannage 24H/24	0 810 333 071
GDF sécurité dépannage	03 85 94 77 77
SAUR dépannage 24H/24	03 85 75 71 71
SPA Chatenoy le Royal	03 85 87 90 01
SPA animaux blessés, en difficultés	03 85 87 71 47
Chèques volés - opposition	08 92 68 32 08
Carte bleue visa en cas de perte, vol	08 92 70 57 05
Info Escroquerie	08 11 02 02 17

## Loisy se souvient...

### Cérémonie du 8 mai :

La cérémonie du 8 Mai s'est déroulée sous la pluie et le vent, rappelant les conditions endurées par les soldats en tant de guerre. L'harmonie a néanmoins rythmée la cérémonie. Le texte lu par l'association des anciens combattants a résonné et donné du poids au recueillement. Le traditionnel verre de l'amitié a clos cette matinée du souvenir.



### Un peu d' histoire de 1941

#### 1940-1944 : La ligne de démarcation.

Après l'effondrement de l'armée française en juin 1940, le nouveau gouvernement, dirigé par le maréchal Pétain, se résigne à la défaite et demande l'armistice, le 17 juin 1940, tandis que le général de Gaulle rejoint l'Angleterre et lance de Londres, le 18 juin, un appel pour continuer la lutte contre l'occupant nazi.



Signé à Rethondes le 22 juin 1940, l'armistice franco-allemand prévoit le découpage de la France en plusieurs zones séparées par une ligne de démarcation.

Le découpage de la France après l'armistice du 22 juin 1940

La circulation reste entravée jusqu'en 1944.

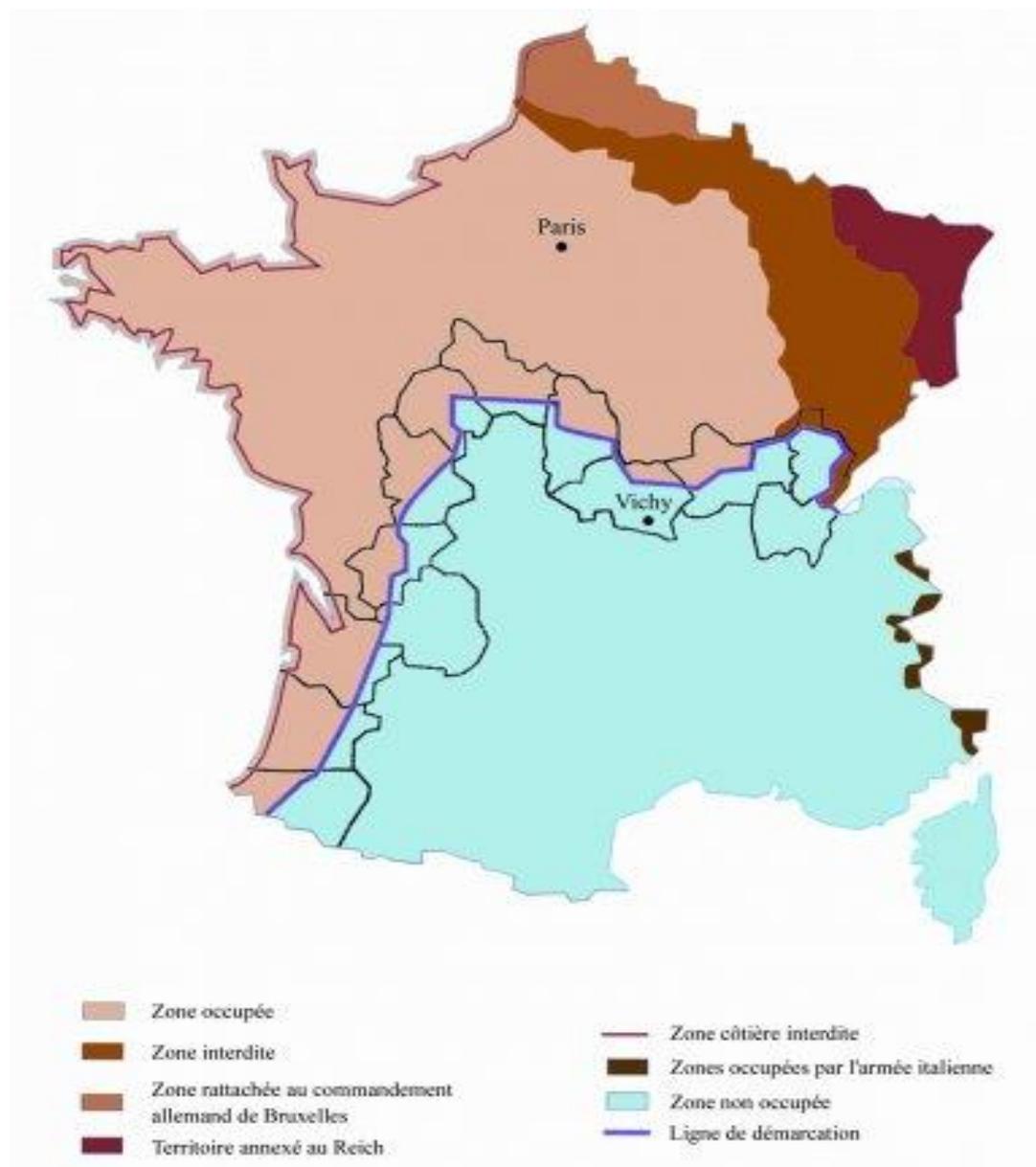
La carte interzone et le laissez-passer.

Jusqu'en septembre 1940, aucun courrier ne peut circuler d'une zone à l'autre. À cette date, apparaît la carte interzone, appelée aussi carte familiale. Elle comporte une série de formules pré-imprimées et ne permet que de donner des nouvelles brèves et impersonnelles sans laisser la possibilité au correspondant d'ajouter librement un mot. Les envois de lettre ou de colis sont ainsi l'objet des premiers passages clandestins.

### Qu'en est-il à Loisy ?

Loisy : du côté de la zone libre.

Néanmoins, un document de la préfecture de Saône et Loire témoigne de cette époque et des modalités de circulation.



Ière Division/  
Ier Bureau.

MACON, le 20 Septembre 1941

-----  
LAISSEZ-PASSER  
CAS URGENTS.  
-----

Le PREFET de SAONE-et-LOIRE  
à Monsieur le SOUS-PREFET de CHAROLLES,  
à MESSIEURS les MAIRES de la ZONE LIBRE.

J'ai l'honneur de vous transmettre communication des dispositions prévues par les Autorités allemandes relatives à la délivrance des laissez-passer aux personnes devant se rendre de zone libre en zone occupée en cas d'urgence. Ces dispositions m'ont été transmises par M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

- I -

Afin de donner aux Français résidant en zone libre des facilités plus grandes pour se rendre en zone occupée pour l'un des cas urgents mentionnés par la suite, les Autorités d'occupation viennent de créer des bureaux spéciaux à Langon (Gironde) et à Chalon-sur-Saône qui, par l'intermédiaire de Bureaux français installés respectivement à La Réole (Gironde) et à Tournus, seront chargés spécialement de la délivrance des laissez-passer pour ces cas urgents, dans les mêmes conditions que le Bureau de Moulins.

- II -

A) Seules les personnes devant se rendre en zone occupée pour des cas de morts (inhumation, exhumation) ou de maladie grave (mettant les jours en danger) d'un proche parent (conjoint, père, mère, enfant, petits-enfants, grands-parents) peuvent bénéficier de ces nouvelles dispositions.

B) Ces personnes devront obligatoirement se présenter au bureau des laissez-passer français :

Soit de Moulins (La Madeleine) pour le passage de la ligne de démarcation à Moulins.

Soit de La Réole, pour le passage de la ligne à Langon.

Soit de Tournus, pour le passage de la ligne à Chalon-sur-Saône.

C) Les intéressés devront être porteurs du dossier constitué par la demande laissez-passer établie sur le formulaire réglementaire et d'une attestation émanant du Maire du lieu de destination indiquant, soit le décès du proche parent, soit, d'après un certificat médical, la gravité de la maladie en spécifiant que la vie de la personne malade est en danger. Ces certificats pouvant être remplacés provisoirement par un télégramme très court, ~~ou par une carte interzone datée~~, ou par une carte interzone datée, signée et appuyée du cachet officiel émanant du Maire du lieu de destination.

Le requérant devra, en outre, faire la preuve de son lien de parenté avec la personne décédée ou le malade.

D) Ce dossier, une fois constitué par le Maire de la commune, sera examiné par le Bureau français qui présentera ces demandes formulées au Bureau allemand correspondant, qui délivrera le laissez-passer nécessaire dans les délais les plus brefs. Les laissez-passer ainsi délivrés seront remis aux intéressés par le Bureau français auquel ces derniers se seront adressés.

- III -

Toutes les informations concernant la délivrance des laissez-passer aux personnes devant se rendre de zone libre en zone occupée pour un cas urgent, autres que celles ci-dessus indiquées, sont sans valeur.

Par contre, aucune modification n'est apportée à la délivrance des laissez-passer pour toute autre circonstance.

Le Préfet,  
Paul BRUN.

## Loisy Fleurie !

La commission a réalisé l'embellissement de la commune, le samedi 18 mai au matin, en petit comité mais cela n'a pas changé la ferveur des participants.

Merci à toutes les mains vertes de la commune qui, au bourg et dans tous les hameaux, égaièrent notre village de mille et une couleurs et senteurs de fleurs d'été.

### LA GRELAY



### VOTENTENAY





LA FAY



PLAINCHAMP



